

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 JUIN 2022 A 20H

Nombre de membres affiliés au Conseil Municipal..... 19
Nombre de membres en exercice..... 16
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération..... 15
Date de la convocation et d'affichage..... 11 juin 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX et le SEIZE JUIN à 20 H 00, le Conseil Municipal de Génissieux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian BORDAZ, Maire.

PRÉSENTS : Christian BORDAZ, Maire ; Michel CHAPET, Hélène PRAÏ, Jean-Pierre CAILLET, René PARREAULT, adjoints ; Marie MOURIER, Bernard ROLLIN, Joseph CELLIER, Corine FHAL, Nicole TISSEYRE, Patrick LEMAITRE, Gilles BRAGHINI et Olivier SALADINI.

PROCURATIONS : Cathorine PFLITZER à Hélène PRAÏ, et James EPTING à Bernard ROLLIN.

ABSENTE ET EXCUSEE : Alexandra BONOD-FERRIEUX.

Nicole TISSEYRE a été élue secrétaire.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Monsieur le Maire propose le rajout d'une délibération, accepté par le conseil : création d'un emploi saisonnier au centre de loisirs.

Lecture et approbation du compte rendu du conseil municipal du 19 mai 2022 à l'unanimité.

DELIBERATIONS

BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE « IMMEUBLES LOCATIFS » - Constitution de provisions pour risque d'irrecouvrabilité.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une provision doit être impérativement constituée par délibération lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public. Ainsi, les provisions proposées sont basées sur l'ensemble des titres émis jusqu'à fin 2020 et non soldées à ce jour, à savoir 32,28 € pour le budget principal et 595,12 € pour le budget annexe « Immeubles Locatifs ». Vote à l'unanimité.

PUBLICITE DES ACTES – Modalités

A compter du 1^{er} juillet 2022 la publicité des actes réglementaires et décisions, ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel, sera assurée sous forme électronique, sur le site internet. Vote à l'unanimité.

JOURNEE DE SOLIDARITE – Modalités de mise en œuvre

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nécessité de prévoir les modalités d'accomplissement de la journée de solidarité dans la collectivité. Cette journée de solidarité prend la forme d'une journée supplémentaire de travail non rémunérée, d'une durée de sept heures pour les personnels à temps complet. Pour les agents à temps non complet ou à temps partiel, cette durée est ramenée au prorata du temps de travail. Pour les services administratif et technique chaque agent effectuera l'équivalent de 9 mn chaque semaine, pour les services animation et atsem la journée est intégrée dans l'annualisation du temps de travail compris dans la préparation de la rentrée scolaire fin août. Vote à l'unanimité.

PERSONNEL COMMUNAL – contrat d'apprentissage au service animation

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les textes en vigueur relatifs au contrat d'apprentissage. Ce contrat, de droit privé, permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration, cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre. La rémunération versée à l'apprenti tient compte de son âge et de sa progression dans le cycle de formation qu'il poursuit. Monsieur le Maire propose de recourir au contrat d'apprentissage au service animation pour une durée de 2 ans à compter du 29 août 2022. Vote à l'unanimité.

PLAN VELO INTERCOMMUNAL – Convention type de délégation de maîtrise d'ouvrage

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Plan Vélo Intercommunal a été approuvé le 23 juin 2021 par le Comité Syndical de Valence Romans Déplacements. A compter de cette date il est compétent pour la réalisation des aménagements cyclables intercommunaux sur voies communales et sur Routes Départementales en Agglomération.

Sur la base des orientations du Plan de Déplacements Urbains, un Plan Vélo Intercommunal a été étudié afin de planifier la mise en œuvre d'environ 200 km d'axes cyclables structurants reliant les principales communes de notre territoire pour les déplacements quotidiens à vélo.

Ainsi, dans un souci de cohérence, mais également pour coordonner les interventions, optimiser les investissements publics notamment dans le cas d'opérations réalisées sous marchés de travaux uniques, les deux parties décident de mettre en place une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec transfert temporaire de la maîtrise d'ouvrage de Valence Romans Déplacements vers la Commune de Génissieux.

Cette convention a pour objet d'une part, de déterminer les conditions dans lesquelles Valence Romans Déplacements délègue à la Commune de Génissieux, délégataire, la maîtrise d'ouvrage des études et des travaux d'aménagement des itinéraires cyclables intercommunaux visés ci-après, et, d'autre part, de fixer les modalités financières et de contrôle technique de Valence Romans Déplacements. Vote par 2 Non et 13 Oui.

ECOLE DE MUSIQUE ET DE THEATRE « LA BONNE NOTE » - convention d'objectifs et de moyens

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'en application de la loi du 12 avril 2000 (article 10) relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret du 6 juin 2001 pris pour son application, l'autorité administrative, qui attribue à un organisme de droit privé une subvention annuelle supérieure à 23.000 euros, doit conclure une convention avec l'organisme. Cette convention définit l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la somme allouée.

Il rappelle la délibération n°2021-096 du 15 novembre 2021 par laquelle il a été octroyé une subvention annuelle de 35.676 euros à l'association « la bonne note ».

Monsieur le Maire donne lecture de la convention qui a pour objet de présenter les objectifs et les projets partagés par l'association et la commune. Le projet initié par l'association d'assurer un enseignement de la musique et du théâtre, de développer la constitution de groupes musicaux, vocaux et théâtraux et d'organiser et de participer à des manifestations musicales, rentre dans le cadre des orientations données par le Département. Compte tenu de l'intérêt général que représente pour la commune et pour ses habitants le développement d'actions culturelles, il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver cette convention d'objectifs et de moyens pour une durée d'un an, à compter de sa signature, renouvelable par tacite reconduction.

L'association s'engage à participer gratuitement aux activités communales telles que les cérémonies patriotiques (8 mai et 11 novembre), deux manifestations de l'animation du marché du dimanche matin, la fête de la musique et toute autre manifestation demandée par la Commune en accord avec l'association.

La commune met gratuitement à disposition un local situé 20, rue Simon Chopin pour l'enseignement de la musique et du théâtre. Elle assure l'entretien et les charges de chauffage et d'électricité. L'association s'engage à prendre toutes les assurances tant pour les locaux que pour les activités proposées. La commune s'engage à verser la subvention annuelle de 35.676 euros en trois versements. Vote à l'unanimité.

ASSOCIATION COMITE DES FETES – Subvention exceptionnelle année 2022

L'association « Comité des fêtes » souhaite relancer la fête du village en organisant le samedi 11 juin une journée familiale comprenant un concours de boules, un repas en soirée et pour terminer le tir d'un feu d'artifice. Le Président a fait une demande d'aide financière de la collectivité pour participer à l'organisation de cette manifestation. Monsieur le Maire propose le versement exceptionnel d'une subvention de 500,00 euros. Vote par 4 abstentions et 11 oui.

PERSONNEL COMMUNAL – Création d'un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant, il lui appartient de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Considérant qu'en raison du nombre d'inscription d'enfants au centre de loisirs de juillet, il y a lieu de créer un emploi non permanent d'adjoint d'animation à temps complet du 1^{er} au 31 juillet 2022. Vote à l'unanimité.

INFOS DU MAIRE

- Remerciements de la famille CARTIER à l'occasion du décès de M. Robert CARTIER, ancien élu.
- Organisation des élections : remerciements à tous les bénévoles qui nous aident à la tenue des bureaux de vote.
- Suite au refus d'un permis de construire d'une maison ne s'intégrant pas dans l'environnement, le pétitionnaire avait fait un recours en référé au Tribunal Administratif, celui-ci a été refusé par le juge. Une demande de conciliation est déposée pour une construction respectant l'harmonie dans le village.

RAPPORT DES COMMISSIONS

TRAVAUX (Michel CHAPET)

- M. CHAPET remercie l'ensemble du conseil pour leur attention lors du décès de sa maman.
- Réfection de la RD 608 route de Mours : l'appel d'offre est lancé et l'étude de sol a été validée.
- Sécurisation des deux accès aux terrains de sports : les devis vont être analysés.

VIE ASSOCIATIVE (Gilles BRAGHINI)

- La fête de la musique et la kermesse auront lieu le vendredi 24 juin 2022.

CONSEIL D'ECOLES (Nicole TISSEYRE)

- Le conseil d'école de la maternelle a eu lieu le 31 mai. Chaque classe fera une représentation aux parents en fin d'année à la salle paroissiale. Les effectifs pour la rentrée 2022-2023 sont en baisse de 7 enfants. Les deux atsem partent en retraite au cours de l'année 2023.

- Le conseil d'école de l'élémentaire a eu lieu le 14 juin. La sortie de la classe découverte à Buis-les-Baronnies a donné entière satisfaction aux parents et a permis de découvrir une entr'aide entre les enfants.

L'école, candidate génération 2024 en vu des jeux olympiques, a obtenu un accord et une aide en matériel.

Les effectifs pour la rentrée 2022-2023 sont stables avec une prévision de 113 élèves.

Le 1^{er} juillet aura lieu la remise des dictionnaires et gourdes aux élèves de CM2.

CROIX CHEMIN DES PANDUS (Bernard ROLLIN)

Remerciements à toutes les personnes qui ont contribué à la restauration de la croix au chemin des Pandus. Il reste le traitement de la pierre qui se fera lorsque le temps le permettra.

TRAVAUX (Joseph CELLIER)

- EGLISE : les travaux de toiture sont terminés.
- Ensemble polyvalent travaux foyer et salle de réunion ainsi que les travaux à la matinière : l'accusé de réception du dépôt complet du dossier de subvention auprès de l'Etat a été reçu ; les devis ont été signés. Le maître d'œuvre est validé pour les deux dossiers, à savoir : la réfection de la toiture sur la salle du foyer et l'ouverture entre le foyer et la salle de réunion pour l'ensemble polyvalent et la couverture de deux colonnes de balcon à la Matinière.
- Rez-de-chaussée de l'ancienne mairie : afin de permettre l'activité de l'association du café associatif, il y a des travaux à prévoir. La cloison entre la grande salle et le bureau est à tomber et la création d'un WC adapté est obligatoire. Pour des raisons de sécurité un architecte sera consulté pour faire passer un bureau d'études et faire un diagnostic.

SOCIAL (Hélène PRAL)

- Plan canicule, vigilance orange : le CCAS organise une veille à partir du fichier des personnes fragiles.
- La réunion du CCAS du mardi 7 juin a validé le repas des aînés dans un restaurant afin de créer du lien et partager un moment de convivialité.
- La permanence MDA chaque 1^{er} lundi du mois est maintenue jusqu'en décembre, il n'y aura pas de permanence en août.
- La marche accompagnée : pour la 3^{ème} édition environ 10-15 personnes y ont participé. Pas de sortie en août.
- La semaine bleue aura lieu à Génissieux le 5 octobre et a pour thème : valoriser la place du retraité dans la société.
- Locatifs : la réunion de la commission d'attribution n'a pas eu lieu car les 4 appartements ont été attribués.

TRAVAUX (Jean-Pierre CAILLET)

- EGLISE : l'entreprise de maçonnerie doit venir finir les travaux.

COMMUNICATION (René PARREAU)

- Vitraux de l'église : la première souscription est close, le montant de 17.000 € ayant été atteint. Lancement de la deuxième souscription pour la création de vitraux dans les transepts qui étaient en attente depuis la construction, objectif : 30.000 € de dons sur 57.000 € de travaux.
- La Lucarne est en phase d'impression, la livraison est prévue mercredi et la distribution à partir de vendredi. De grands remerciements aux contributeurs élus ainsi qu'à Annabelle qui gère la publicité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21h30.
Prochain conseil municipal : jeudi 21 juillet 2022 (sous réserve de modification)

Le Maire,



La secrétaire,

